

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 19h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Règlement-redevance sur les locations de salles communales & du matériel communal - Instauration d'une caution annuelle

PATRIMOINE

2. Accord sur la résiliation du bail emphytéotique du presbytère de Sorée passé entre la Commune de Gesves et le C.P.A.S de Gesves
3. Vente du presbytère de Sorée situé rue du Centre 31 à 5340 SORÉE et cadastré division 5, section A et numéro 176 B - Approbation des conditions de vente

MARCHES PUBLICS

4. Plan d'investissement 2022-2024 - Phase II - Réfection de la rue du Ruisseau et du pont sur le Samson (1ère cat. n°3000) - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.2.9.1
5. Réalisation d'un plafond intégrant le système d'éclairage et les luminaires à la salle communale de Gesves - Approbation des conditions et du mode de passation

MOBILITE

6. Bornes de recharge électrique - Appel à intérêt du Ministre Henry auprès des communes wallonnes pour le lancement des futurs marchés de concession - Décision de déléguer son pouvoir d'adjudication communal à l'Agence de Développement Territorial BEP - PST 2.2.9.2

PCDR

7. ODRII-PCDR 2022-2032 - Approbation du rapport annuel 2024 - PST 2.4.1.2

ENSEIGNEMENT

8. Écoles communales - Remboursement des frais non subventionnés des asbl

A HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. École communale de l'Envol - Demande d'aménagement de fin de carrière, disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (congé pré-DPPR du 26/08/2024 au 31/08/2024 et DPPR de type I à temps plein du 01/09/2024 au 01/06/2026) - D.B. - Ratification de la décision du Collège communal du 25/03/2024

2. Écoles communales - Demande de congé pour prestations réduites accordé au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'une infirmité (8 p/s du 02/04/2024 au 01/05/2024) (IB) - Ratification de la décision du Collège communal du 02/04/2024
3. Écoles communales - Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (7 p/s, CN) dans le cadre d'un remplacement (IB) du 02/04/2024 au 01/05/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 02/04/2024
4. Écoles communales - Désignation d'un maître de religion catholique à titre temporaire à temps partiel (1 p/s, CN) en fonds propres du 05/04/2024 au 05/07/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 02/04/2024
5. École communale de la Croisette - Demande de démission en date du 20/03/2024 d'une institutrice primaire (AB, 12 p/s) - Ratification de la décision du Collège communal du 08/04/2024
6. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire à temps partiel (12 p/s, CW) dans le cadre d'un remplacement (AB) à partir du 20/03/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 08/04/2024
7. Écoles communales - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 p/s, VR) dans le cadre d'un remplacement (AB) du 05/04/2024 au 12/04/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 08/04/2024
8. École communale de l'Envol - Modification de désignation d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire (13 p/s, PG) à partir du 15/04/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2024
9. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire à temps partiel (CB) à partir du 15/04/2024 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif (DW) en congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (5p/s) - Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2024
10. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire (5 p/s, FN) à partir du 15/04/2024 en remplacement d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire absente pour raison médicale (CB) - Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2024
11. Écoles communales - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (8 p/s, FN) dans le cadre d'un remplacement (AB) du 15/04/2024 au 26/04/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2024
12. Écoles communales - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 p/s, MD) dans le cadre d'un remplacement (AB) du 15/04/2024 au 26/04/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2024

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 15/04/2024

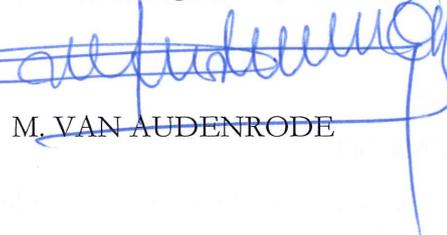
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY

Le Bourgmestre,




M. VAN AUDENRODE